



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## Communiqué de presse commun

# Rencontre du Conseil d'Etat et de l'Association région Val-de-Travers : esprit très positif

La chancellerie d'Etat communique :

C'est dans un esprit très positif de part et d'autre que s'est tenue mercredi 26 septembre 2007 à la Robella, la rencontre annuelle désormais traditionnelle entre le Conseil d'Etat et une délégation de l'Association Région Val-de-Travers conduite par son président, M. Christian Züllli. Cette séance a été l'occasion tant pour l'ARVT que pour le gouvernement cantonal de procéder à un échange d'informations réciproques sur la mise en œuvre du contrat région dans des domaines très divers.

Les représentants de l'ARVT ont dit leur satisfaction d'être des pionniers en la matière et ont renseigné l'exécutif cantonal sur leur projet d'organigramme de fonctionnement et l'institution des commissions régionales chargées de traiter les principaux thèmes en question. De même, il a été présenté le classement des mesures du contrat-région par ordre de priorité. Différents points ont été ensuite abordés.

A propos de l'**accessibilité** de la région et des questions de **mobilité**, le Conseil d'Etat a pu rassurer les membres de l'ARVT. La route des Verrières n'est pas oubliée et son amélioration figurera dans les priorités d'investissement en matière de routes cantonales. Pour ce qui est des transports publics dont le plan directeur fera l'objet d'une présentation au début de l'année prochaine par le Conseil d'Etat, l'ARVT a dit son souhait d'améliorer sa desserte entre Travers et Neuchâtel en tous cas.

Le Val-de-Travers se veut être une « **région apprenante** » en initiant le principe de la journée continue et en améliorant ses structures d'accueil pour les enfants qui deviendraient par ailleurs des pôles de compétence et de formation pour les éducateurs de la petite enfance. Par ailleurs, pour l'ARVT, le maintien d'une école par village s'impose quelle que soit l'issue du processus de fusion des communes engagé.

Aux yeux du Conseil d'Etat, ce concept de « région apprenante » va dans le sens du vœu de la Confédération que les régions innovent. En cela on ne peut que soutenir cette initiative qui ne se concrétisera cependant réellement que si le secteur privé s'y implique largement.

Sous la rubrique « **Tourisme et nature** » les représentants de l'ARVT ont informé que les responsables du télésiège avaient demandé le renouvellement de la concession de la Robella pour 2008. Pour dynamiser le site, il est envisagé d'installer un canon à neige dans le bas de la piste et une autorisation pour une phase d'essai sera demandée à l'Etat.

Le Creux-du-Van a également fait l'objet d'un échange dans la mesure où le site pose un certain nombre de problèmes difficilement résolubles par la région seule. Pour le Conseil d'Etat ce site qui est touristiquement l'un des trois plus importants du canton avec le Lac et le Saut du Doubs doit être valorisé dans le cadre de la mise en œuvre d'un rapport sur le tourisme dans le canton qui sera prochainement publié.

**Economie** : comment favoriser l'implantation d'entreprises dans le canton ? Selon le Conseil d'Etat, la région doit s'axer sur la qualité des entreprises hôtes (par exemple les Fleurons) qui recherchent dans le vallon une certaine authenticité plus que sur la quantité. L'expérience a démontré qu'il était illusoire d'attendre beaucoup de la création de grandes zones industrielles.

**Santé** : le premier souci de la région est de maintenir les emplois dans ce secteur à Couvet. C'est dans un esprit positif que la région participera aux travaux du groupe d'accompagnement désigné. Le Conseil d'Etat a rappelé que son principal souci pour l'ensemble du canton était celui de la sécurité sanitaire et d'assurer une relève médicale suffisante. L'avenir de l'hôpital de Couvet ne peut que s'inscrire dans cette conception générale et dans la couverture globale des besoins en matière de santé.

**Réformes institutionnelles** : les représentants de l'ARVT ont enfin rappelé au Conseil d'Etat les diverses étapes devant mener à la fusion des neuf communes, avec en point d'orgue la votation populaire du 24 février 2008.

Neuchâtel, le 2 octobre 2007